Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230919-976-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2023

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 16 :
DEMANDE DE FINANCEMENT CODEV 5 - RÈGLEMENT D'INTERVENTION POLITIQUE DE LA VILLE

Séance Ordinaire du 19 septembre 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 septembre 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 26

Absente : 1

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Alain MARC), Michel MENJUCQ (à Bérengère DUPIN), Daniel BALLA (à Sandrine JOVENE), Géraldine AUDEBERT (à Jean-Georges MICOL), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Philippe FARGEON), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absente : Mme Claire LAYAN.

Secrétaire : Sandrine JOVENE

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230919-976-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2023

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

DOSSIER N° 16 : DEMANDE DE FINANCEMENT CODEV 5 - RÈGLEMENT D'INTERVENTION POLITIQUE DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

En février 2023, le comité de pilotage intercommunal Politique de la Ville dédié au quartier prioritaire Champ de course a réuni les maires et adjoints dédiés d'Eysines et du Bouscat, ainsi que des représentants de l'Etat, de Bordeaux Métropole, des bailleurs sociaux et des partenaires institutionnels et associatifs. Cette réunion a marqué le lancement de plusieurs projets d'installations sportives et culturelles dans le quartier.

Certains de ces équipements peuvent être co-financés dans le cadre du règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville du CODEV 5 de Bordeaux Métropole.

En effet, dans le volet investissement, sont financés les projets de réalisation d'équipements de proximité.

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser la création d'équipements sportifs, de loisirs, culturels et de proximité en direction majoritairement des habitants des quartiers prioritaires,
- Créer des équipements culturels, sportifs ou de services majeurs favorisant la valorisation du quartier et son attractivité.

A la vue de ces objectifs, 2 projets d'équipements peuvent bénéficier de ce fonds de concours à hauteur de 20 % HT du coût de l'équipement en 2023.

- le bloc d'escalade prévu en cœur de résidence Lyautey (installation prévue au cours du dernier trimestre 2023) ;

- le street workout prévu en bout de résidence Alezan (installation prévue au cours du dernier trimestre 2023) ;

D'autre part, les équipements sportifs bénéficient d'un financement du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques dans le cadre de l'appel à projets « plan 5000 terrains de sports » pour l'année 2023, à hauteur de 29 112 €.

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Street workout- devis choisi AIRFIT OPTRAKER	34 087 €	Agence nationale du sport	29 112 €
Bloc d'escalade- devis choisi -ALTRAD COLLECTIVITES	25 540 €	CODEV 5 RI Politique de la ville	11 925 €
		Ville du Bouscat	18 590 €
Total HT	**59 627 €**	**Total HT**	**59 627 €**

Le montant global des travaux est avancé et pris en charge par la ville sur la ligne budgétaire des « grands travaux ».

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 2019-466 du conseil municipal de Bordeaux Métropole portant Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain-modification- approbation,

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230919-976-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2023

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

Considérant l'intérêt de ces projets pour les habitants du quartier prioritaire,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter le soutien financier de Bordeaux Métropole dans le cadre du CODEV 5.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

Fait et délibéré le 19 septembre 2023

LE MAIRE, Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET Sandrine JOVENE